

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPEMENT AND
MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00055 /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2025 du 11 JUIN 2025 portant attribution de la lettre-commande faisant suite à la Demande de Cotation, n°001/DC/MINEPIA/CIPM/2025 du 11 avril 2025, relative à l'acquisition d'aliment pour poisson en vue de l'accompagnement des opérateurs privés.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques;
Vu la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la décision n°00007/D/MINEPIA du 14 février 2025 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animale ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché ;
Vu la lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP DU 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, consignation de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2025.

Considérant la Demande de Cotation, n°001/DC/MINEPIA/CIPM/2025 du 11 avril 2025, relative à l'acquisition d'aliment pour poisson en vue de l'accompagnement des opérateurs privés

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée.

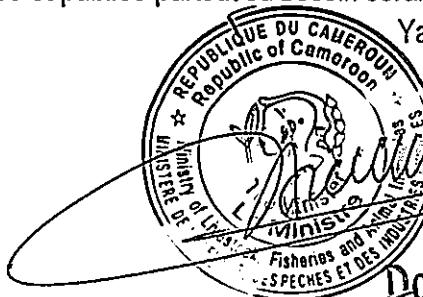
Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
AFRICA INTEGRATED PRODUCTION MANAGEMENT, BP : 31368 Yaoundé, Tél : 697 03 31 30 / 675 17 24 59	Huit millions huit cent quarante-huit mille huit cent trente-deux (8 848 832)	Magasin de la Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques sise à Mvog betsi	Soixante (60) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./

Yaoundé, le 11 JUIN 2025

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- MINEPIA/CIPM
- Archives/Chronos.


Docteur TAÏGA